

Zone de secours

Hainaut centre

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil et du Collège :

Jonathan HOBE

Hobejonathan@gmail.com

Extrait du Procès-Verbal

Séance du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 02 décembre 2015

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil

DEVIN Laurent, Bourgmestre

DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre

DAYE Maxime, Bourgmestre

LOISEAU Vincent, Bourgmestre

DUPONT Xavier, Bourgmestre

SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre

THIEBAUT Eric, Bourgmestre

MOYART Ghislain, Bourgmestre

HOYAUX Pascal, Bourgmestre

DI RUPO, Bourgmestre

MOUREAU Christian, Bourgmestre

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre

DAMEE Véronique, Bourgmestre

DANIEL Olivier, Bourgmestre

POLL Bénédicte, Bourgmestre

CULQUIN Brigitte, Echevine déléguée

Excusés:

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre

HARTIEL Olivier, Echevin délégué

MILHOMME Rudi, Commandant de Zone f.f.

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial de la Zone

SERROKH Nora, Secrétaire ad hoc

Approbation des conditions et du mode de passation relatif à l'acquisition de matériel pour une auto-échelle

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et plus particulièrement les articles 117 et suivants ;

Vu l'article 26 § 1^{er}, f de la loi du 15 juin 2006 et l'article 17 de la loi du 24 décembre 1993, loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes ;

Vu les articles 105 § 1^{er}, 2^o et 106 § 1^{er} de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et notamment dans son article 5§4 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Considérant le cahier spécial des charges N° 15-BE-F-Matériel Auto-Echelle-MPF joint au présent rapport, relatif au marché "Acquisition de matériel pour une auto-échelle pour la Zone de Secours Hainaut Centre" établi par la Zone de Secours Hainaut Centre, reprenant les clauses administratives et techniques ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à € 10.631,00 hors TVA ou € 12.863,51, 21% TVA comprise ;

Considérant que compte tenu du montant, il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le présent marché concerne :

-soit des options relatives au châssis ou à son aménagement à savoir les chaînes à neige fixées sur l'essieu moteur, les leds bleus insérés dans les coins arrières de la superstructure ou la caméra de recul intégrée ;

- soit du matériel devant impérativement être fixé dans les coffres du véhicule tout en respectant les normes de sécurité en cas d'accident,

Considérant que face à cette incertitude, et compte tenu de la spécificité du matériel il s'avère impératif que ce matériel soit fourni et placé par le constructeur de l'auto-échelle à savoir la firme Fire Technics, Solvaylaan, 6 (BE-0406.741.487) à 8400 Oostende ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, inscrit sous la fonction 35120/665-52 ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver le cahier spécial des charges N° 15-BE-F-Matériel Auto-Echelle-MPF joint au présent rapport, relatif au marché "Acquisition de matériel pour une auto-échelle pour la Zone de

Secours Hainaut Centre”, établi par la Zone de Secours Hainaut Centre reprenant les clauses administratives et techniques ;

Article 2 : D’approuver le choix de la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;

Article 3 : D’approuver la consultation de la firme Fire Technics, Solvaylaan, 6 à 8400 Oostende ;

Article 4 : D’approuver l’imputation de la dépense inhérente à ce marché sur le crédit inscrit sous la fonction 35120/665-52 du budget extraordinaire de l’exercice 2015 ;

Par le Conseil :

**La Secrétaire ad hoc,
Nora SERROKH**

**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire ad hoc

Nora SERROKH

Le Président du Conseil,

Jacques GOBERT

